

## **SÉANCE DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 JUILLET 2020**

Procès-verbal de la séance de la Commission permanente du 13 juillet 2020, à 16h00. La séance est sous la présidence du Maire Vincent Deguise et les membres suivants sont présents: Serge Baron, Jean-Guy Cournoyer, Mélanie Gladu, Michel Latour, Jacques Renaud et Ginette Richard. Le Directeur général et Secrétaire-trésorier, M. Martin Valois, est également présent.

### **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

#### **RECOMMANDATION CP-20-134**

##### **Installation d'un arrêt obligatoire rue Champlain - Intersection Cadieux**

Considérant que le Conseil municipal s'interroge sur l'opportunité d'installer un arrêt obligatoire sur la rue Champlain à l'intersection de la rue Cadieux pour ralentir la circulation;

Considérant qu'il serait approprié de recevoir l'avis de la Sûreté du Québec concernant la pertinence d'installer une telle signalisation à l'endroit mentionné en rubrique;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

DE demander à la Sûreté du Québec de nous aviser de la pertinence d'installer une signalisation d'arrêt obligatoire sur la rue Champlain à l'intersection de la rue Cadieux.

#### **RECOMMANDATION CP-20-135**

##### **Renouvellement des infrastructures municipales des rues Bourassa, du Fleuve, Laval, Richelieu, Saint-Roch et partie des rues Béatrice, Champlain et Élisabeth Réfection des intersections en pavé uni**

Considérant que le Conseil municipal a octroyé le contrat pour le renouvellement des infrastructures municipales des rues Bourassa, du Fleuve, Laval, Richelieu, Saint-Roch et partie des rues Béatrice, Champlain et Élisabeth;

Considérant que le Conseil municipal désire que l'intersection des rues Montcalm et Élisabeth ainsi que l'intersection des rues Champlain et Decelles soient construites en seuil de ralentissement surélevé avec du pavé uni;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

D'aviser la firme de génie-conseil, FNX-Innov Inc., dûment mandatée pour la confection des plans et devis ainsi que la surveillance de chantier, de procéder aux changements requis pour l'installation de pavé uni aux intersections des rues Montcalm et Élisabeth (Hôtel de Ville) ainsi qu'à l'intersection des rues Champlain et Decelles, le tout construit selon le principe de seuil de ralentissement surélevé.

### **ARÉNA**

Le secrétaire-trésorier fait état des activités de l'aréna et des diverses correspondances.

**PARCS ET LOISIRS**

**RECOMMANDATION CP-20-136**

**Aménagement de terrains de Pickleball  
avec aire de stationnement & planage de la voie  
d'accès au hall d'entrée de l'aréna  
Décompte progressif n° 1**

Considérant que la compagnie Danis Construction Inc., qui a obtenu le contrat pour le projet mentionné en rubrique, a produit une réclamation pour des travaux exécutés en date du 3 juillet 2020 intitulé « Décompte progressif n° 1 »;

Considérant que la firme d'ingénieurs conseils FNX-Innov Inc., dûment mandatée pour la surveillance des travaux du projet mentionné en rubrique, a procédé à une analyse du décompte progressif n° 1 produit par ledit entrepreneur et recommande le paiement au montant de 250 795,62 \$ incluant les taxes et une retenue de 10%;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel effectue le paiement de 250 795,62 \$, incluant les taxes et la retenue de 10%, à l'entrepreneur Danis Construction Inc. pour les travaux effectués en date du 3 juillet 2020, le tout tel que décrit au décompte progressif n° 1 et conformément aux avis de la firme d'ingénieurs conseils FNX-Innov Inc., lesdits travaux étant financés à même le budget courant et le surplus accumulé.

**RECOMMANDATION CP-20-137**

**Aménagement de terrains de Pickleball  
avec aire de stationnement & planage de la voie  
d'accès au hall d'entrée de l'aréna**

Considérant que les terrains de pickleball seront en opération prochainement et qu'il y a lieu d'instaurer une procédure d'utilisation;

Considérant que la Fédération québécoise de pickleball (Pickleball Québec) désire réserver des plages horaires pour l'association locale de pickleball;

Considérant qu'il y a lieu d'instaurer une politique de prêt de clé avec retour à la fin de la saison;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel informe la Fédération québécoise de pickleball (Pickleball Québec) de l'ouverture prochaine des terrains et qu'elle est disposée à instaurer des plages horaires réservées à l'association locale.

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel autorise le prêt d'une clé, au coût de 20,00 \$, pour l'accès auxdits terrains avec l'obligation de rapporter ladite clé à la fin de la saison.

**RECOMMANDATION CP-20-138**

**Parc de la Pointe-aux-Pins  
Projet d'aménagement de bancs**

Considérant que l'installation de nouveaux bancs confortables serait appropriée au parc de la Pointe-aux-Pins;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

DE demander une soumission et des plans pour l'installation de nouveaux bancs au parc de la Pointe-aux-Pins selon divers modèles dont des éléments berçants.

**RECOMMANDATION CP-20-139**

**Parc des Forges**

**Muret - Octroi du contrat**

Considérant qu'une soumission a été demandée pour l'installation d'un muret au parc des Forges longeant le trottoir au coin des rue Mc Carthy et Chevrier;

Considérant que le Conseil municipal désire embellir cette intersection du parc des Forges et favoriser une plantation horticole appropriée;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE le Conseil municipal accepte la soumission de Comptoir Richelieu Inc., au montant de 15 975,78 \$, pour l'installation d'un muret au Parc des Forges à l'intersection des rues Mc Carthy et Chevrier.

**RECOMMANDATION CP-20-140**

**Fête des bénévoles 2020**

**3 octobre 2020 - Annulation**

La Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE, suite à la pandémie de la COVID-19 avec son incertitude et ses impacts, le Conseil municipal annule la Soirée des Bénévoles qui devait avoir lieu le samedi 3 octobre 2020.

QU'une lettre de remerciement soit adressée à tous les bénévoles de la dernière édition ainsi que les explications de la situation obligeant l'annulation de la soirée.

QUE la soirée des bénévoles devrait être de retour en 2021.

**RECOMMANDATION CP-20-141**

**Fête Nationale 2021**

**Renouvellement de contrats**

Considérant que les activités de célébration de la Fête Nationale 2020 ont été annulées à cause de la pandémie de la COVID-19 au Centre Récréatif Aussant;

Considérant que les membres du Conseil désirent apporter des changements majeurs dans la programmation de la Fête Nationale en 2021 qui ne comporterait plus de souper de fèves au lard;

Considérant que les membres du Conseil municipal désirent présenter une toute nouvelle formule, concoctée avec un professionnel réputé dans l'élaboration d'événements festifs et qui a été impliqué durant de nombreuses années dans les festivités de la Fête Nationale;

Considérant que les membres du Conseil municipal ne procéderont donc pas aux renouvellements des contrats avec les fournisseurs de l'animation musicale, de la location d'équipement (tables, chaises, etc.) ainsi que l'animation au Parc Charlemagne Péloquin;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel travaille sur l'élaboration d'un nouveau concept pour la présentation de sa Fête Nationale qui aura lieu le 24 juin 2021 avec ledit professionnel d'événements festifs mentionné ci-haut.

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel sollicite, pour la présentation 2021, auprès du Député fédéral, M. Louis Plamondon, ainsi qu'auprès du Député provincial, M. Jean-Bernard Émond, une aide financière pour couvrir les frais de présentation de ladite Fête Nationale 2021.

**RECOMMANDATION CP-20-142**

**Piscine municipale  
Club Sorel-Tracy Natation**

La Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE les membres du Conseil municipal se montrent favorable à la demande du Club Sorel-Tracy Natation pour venir faire de l'entraînement en couloir et ce, gratuitement, sous certaines conditions.

QU'une entente de journée devra être établie avec ledit Club pour les journées d'entraînement qui doivent se dérouler en avant-midi.

QU'une preuve d'assurance responsabilité soit remise à la Ville couvrant leur sauveteur en cas d'accident.

QUE le pavillon de la piscine municipale n'est pas accessible et qu'un maximum de 45 baigneurs incluant l'entraîneur et le sauveteur est autorisé sur la piscine municipale.

**RECOMMANDATION CP-20-143**

**Parc de la Pointe-aux-Pins  
Réhabilitation de la berge et  
de la rampe de mise à l'eau  
Recommandation de paiement n° 2**

Considérant que la compagnie 9089-5657 Québec Inc. (Excavation Bellemare), qui a obtenu le contrat pour le projet mentionné en rubrique, a produit une réclamation pour des travaux exécutés en date du 13 juillet 2020 intitulé "Recommandation de paiement n° 2";

Considérant que la firme Shellex Groupe Conseil, dûment mandatée pour la surveillance des travaux du projet mentionné en rubrique, a procédé à une analyse de la recommandation de paiement n° 2 produit par ladite firme et recommande le paiement au montant de 160 445,30\$, incluant toutes les taxes et une retenue contractuelle totale de 5%;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

Que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel autorise le paiement de 160 445,30 \$, incluant toutes les taxes et une retenue contractuelle totale de 5%, à l'entrepreneur 9089-5657 Québec Inc. (Excavation Bellemare), pour les travaux effectués en date du 13 juillet 2020, le tout tel que décrit aux recommandations de paiement no 2 et conformément aux recommandations de la firme Shellex Groupe Conseil, lesdits travaux étant financés à même le surplus accumulé affecté.

**SUBVENTION, COTISATION, PUBLICITÉ**

**RECOMMANDATION CP-20-144**

**Subvention, Cotisation, Publicité**

En réponse aux demandes formulées ci-après, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

- |   |                    |
|---|--------------------|
| • Halte Soleil - Don Urgence pandémie:                                      | <b>5 000,00 \$</b> |
| • Fondation Hôtel-Dieu de Sorel<br>Don "Campagne Covid-19"                  | <b>1 000,00 \$</b> |
| • Fondation des Bénéficiaires des CHSLD Pierre-De Saurel<br>Demande de don: | <b>150,00 \$</b>   |
| • Réseau Enfants Disparus - Demande de publicité                            | <b>refusée</b>     |

## AUTRES OBJETS

### RECOMMANDATION CP-20-145

#### **MRC de Pierre-De Saurel**

#### **Réseau de fibres optiques:**

#### **Internet et équipements de sécurité**

Considérant que la MRC de Pierre-De Saurel (ci-après la MRC) a signé avec ses partenaires une convention d'opération d'un lien de fibres optiques reliant les municipalités de son territoire, et ce, jusqu'au 1<sup>er</sup> août 2026;

Considérant qu'à l'échéance du terme de la convention, celle-ci se renouvellera automatiquement pour des termes successifs de 5 ans sauf si une partie décide de ne pas renouveler sa participation;

Considérant que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel est intégrée au réseau privé de fibres optiques de la MRC;

Considérant que l'infrastructure du réseau a été mise en place en 2006 et que la MRC doit mettre à jour son équipement d'allumage, de distribution et d'accès, en plus d'améliorer sa connectivité Internet et de s'assurer que la sécurité et la disponibilité du réseau soit irréfutables, et ce, à la demande expresse des municipalités participantes;

Considérant que pour ce faire, la MRC se doit de remplacer la connectivité existante d'Internet haute vitesse par un lien principal de fibres optiques dédié, qui sera situé à son centre administratif et un lien secondaire, qui sera situé dans un autre bâtiment pour assurer une relève en cas de panne;

Considérant que la MRC possède présentement un pare-feu physique, mais qu'à la demande des municipalités, elle souhaite améliorer la sécurité du réseau en passant en mode hébergé et que le service soit géré par un télécommunicateur qui assurera également la maintenance, la gestion, les mises à jour et le soutien annuel;

Considérant que les équipements actuels du réseau de la MRC sont en fin de vie, et que la meilleure option envisageable pour la stabilité du réseau est le remplacement des équipements, en mode de services gérés;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel recommande à la MRC :

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme selon le processus d'appel d'offres public, pour le contrat de connectivité Internet et la sécurité sur une période de 5 ans;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme selon le processus d'appel d'offres public, pour le contrat d'équipements d'allumage, et ce, pour une période de 5 ans;

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel accepte que les coûts nets des 2 contrats soient répartis annuellement sous la forme d'une quote-part entre les 11 municipalités de la MRC qui bénéficieront de la connectivité Internet et des équipements (à l'exception de Sorel-Tracy qui possède déjà son propre réseau), et ce, au prorata du nombre de bâtiments connectés au réseau de fibres optiques pour chacune des municipalités.

### RECOMMANDATION CP-20-146

#### **Résolution concernant la démolition du bâtiment situé au 609-613, de la rue Champlain**

#### **(324 et 326, rue Élisabeth) - lot 2 931 924**

#### **Mandat au conseiller juridique**

Considérant que la firme FQM-Évaluation foncière, après avoir visitée et inspectée le bâtiment résidentiel situé au 609-613 de la rue Champlain (324 et 326 rue Élisabeth), confirme dans son rapport du 14 février 2020 que ce bâtiment est vétuste, en mauvais état d'entretien, pratiquement abandonné, a perdu 71% de sa valeur, dépréciation physique par vétusté accumulée conséquemment au mauvais état d'entretien, de l'état d'abandon et de son vieillissement;

Considérant que le propriétaire a ignoré la mise en demeure de l'inspecteur en bâtiment et en environnement du 15 novembre 2019 et qu'il y a lieu de lui demander et au syndic intérimaire nommé à l'égard de cet immeuble, MNP, syndic (Sheri L. Aberbac), de procéder à la réfection de ce bâtiment ou de le démolir;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel demande au propriétaire du lot 2 931 924 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu, situé au 609-613, de la rue Champlain (324 et 326, rue Élisabeth), Richard Falardeau (et au syndic intérimaire) de procéder à la réfection du bâtiment érigé sur ce lot ou de le démolir, et à défaut, de demander et d'obtenir, dans les 30 jours de la signification de la présente résolution, un permis de l'inspecteur en bâtiment de la Ville à cet effet, de demander une ordonnance judiciaire en démolition.

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel mandate DELISLE-DELISLE, AVOCAT pour aviser le propriétaire et, le cas échéant en cas de défaut, de faire toutes les procédures nécessaires ou utiles pour obtenir des tribunaux une ordonnance en démolition.

### **RECOMMANDATION CP-20-147**

**126, rue Pie IX**

#### **Mandat au conseiller juridique**

Considérant que le propriétaire du 126, rue Pie IX n'a pas fait les travaux demandés dans son courrier recommandé du 19 juin 2020;

Considérant qu'il y a lieu d'entreprendre des procédures judiciaires pour rendre conforme les allées d'accès (entrée de cour) aménagées dans la cour avant de ladite propriété;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel mandate le conseiller juridique, Me Conrad Delisle, pour entreprendre toutes les procédures judiciaires jugées nécessaires afin de contraindre le propriétaire à faire les travaux correctifs dans les délais prescrits.

### **RECOMMANDATION CP-20-148**

#### **Services professionnels - procureur de la poursuite à la cour municipale commune Modification du mandat**

Considérant que la MRC a octroyé un mandat de représentation des municipalités de la MRC auprès de la cour municipale de Sorel-Tracy au cabinet Trivium avocats, et plus particulièrement à M<sup>e</sup> Pierre-Hugues Miller à titre d'avocat principal au dossier;

Considérant que M<sup>e</sup> Pierre-Hugues Miller a depuis quitté le cabinet Trivium avocats pour exercer sa profession au sein de la société Pierre-Hugues Miller avocat inc.;

Considérant que Trivium avocats et Pierre-Hugues Miller avocat inc. consentent tous deux au transfert du contrat à cette dernière société;

Considérant que Pierre-Hugues Miller avocat inc. consent à respecter tous les termes et conditions du contrat octroyé antérieurement à Trivium avocats par la résolution 2019-07-241;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel suive la recommandation de la MRC et accepte le transfert du contrat initialement octroyé à Trivium avocats par la résolution 2019-07-241 à la société Pierre-Hugues Miller avocat Inc., et ce, selon les mêmes termes et conditions que ceux prévus audit contrat.

**CORRESPONDANCE**

Le Secrétaire-trésorier porte à l'attention des membres la correspondance reçue et expédiée depuis la dernière séance.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**RECOMMANDATION CP-20-149**

**Levée de la séance**

Considérant que l'ordre du jour est épuisé;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la séance soit levée.

---

Maire

---

Secrétaire-trésorier